



MISE EN PLACE DE BRISE-SOLEIL EXTÉRIEURS

Opération réalisable en régie



LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Tout artisan menuisier ou professionnel dans la pose de protections extérieures ou de volets roulants.

La mise en place de dispositifs extérieurs de protection solaire, comme les brise-soleil architecturaux à lames fixes, à lames mobiles, les volets roulants ou encore les volets à persiennes, permettent de limiter le rayonnement solaire à l'intérieur du bâtiment. Ces dispositifs viennent créer de l'ombrage devant les vitrages afin de protéger du soleil l'été sans pénaliser les apports du soleil d'hiver.

Le devis comporte les éléments suivants :

- La mise en place de brise-soleil extérieur avec la marque et le type.

Régime dérogatoire :

Pour être efficace, le dispositif de protection est toujours installé à l'extérieur du bâtiment. Dans certains cas, motivé par un avis des architectes des bâtiments de France justifiant l'incompatibilité de tous les dispositifs extérieurs avec le bâtiment en question, le financement pourra se faire sur un dispositif intérieur.

LES AVANTAGES DE L'ACTION

Bénéfices				Investissement	
 Économie d'énergie	 Gain financier	 Empreinte environnementale	 Confort	 Investissement humain	 Investissement financier
NC	NC	NC	++	NC	++

LÉGENDE :

++ : Modéré + : Faible NC : Non concerné * : Régie possible